



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. BILLARD à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BIANCAMARIA à M. le maire, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SICHÌ à Mme MASSEI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mardi 18 avril 2017

Délibération N°2017/60

Rapport pour information
Réalisation d'un ANTIQUARIUM - Baptistère SAN GHJUVA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la promotion immobilière « ALBAN » une mise en valeur des vestiges du baptistère avait été envisagée sous la forme d'une rupture du développement urbain, visant à créer une ambiance intimiste afin de mettre en scène le recul chronologique.

La lumière naturelle devait être canalisée à travers des ouvertures zénithales ; l'expression "fermée" sur l'extérieur était un appel à "entrer pour découvrir".

Ce projet n'a pu aboutir en raison d'une part de l'absence de maîtrise du foncier contigu indispensable à l'aménagement de l'espace public initialement prévu, et d'autre part de la révision du programme de médiation culturelle s'orientant vers un aménagement attrayant et significatif dans le cadre de l'animation du quartier SAN GHJUVA.

A présent, il s'agit donc de créer un petit ANTIQUARIUM assurant la valorisation et la conservation pérenne des vestiges et dont les caractéristiques créeront un appel visuel depuis le boulevard Paoli vers la placette et le port. L'espace de présentation délimité doit réserver une possibilité d'accueil occasionnel de visites accompagnées, d'une quarantaine de personnes si possible (jauge d'un car touristique).

Ainsi, l'espace public outre la placette à l'Est devrait réserver des dégagements suffisants au pourtour de "l'objet", quelle que soit la forme de présentation retenue. De même, l'enveloppe doit être "transparente" pour une libre perception, attrayante depuis l'espace public, à tout moment, en assurant un éclairage naturel des vestiges en journée. L'enveloppe créée aurait un volume limité à la hauteur des rez de chaussée commerciaux voisins.

L'Etat ayant renoncé à la propriété des vestiges et au vu de la délibération n° 2015/413 en date du 26 novembre 2015, le transfert de propriété sera finalisé courant 2^{ième} trimestre 2017 entre la SCI ALBAN et la Ville d'AJACCIO.

Afin de réaliser ce nouveau projet d'ANTIQUARIUM, la Maitrise d'Ouvrage sera assurée par la Ville.

Le montant de l'opération sera décomposé comme suit :

1,3 M€ dont : Missions d'études : 50 000 €HT,

Missions de MOE : 150 000 €HT,

Protection des vestiges : 50 000 €HT,

Déconstruction : 50 000 €HT,

Travaux de l'ANTIQUARIUM : 1 050 000 €HT.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

PEI : 50 %,

Collectivité Territoriale de Corse : 30 %,

Ville d' Ajaccio : 20 %.

Enfin, le calendrier concernant le transfert de propriété, la mise en œuvre de l'opération et les travaux se déroulera de la façon suivante :

Transfert de propriété : mai 2017,

Protection des vestiges et déconstruction : Juin-Juillet 2017,

Consultation MOE : Avril-Août 2017,

Etudes de conception : septembre 2017 – Février 2018,
Consultation Travaux : Avril-Août 2018,
Travaux : Octobre 2018 à Décembre 2019.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte du rapport d'information relatif au projet de réalisation d'un ANTIQUARIUM baptistère SAN GHJUVA.

D'autoriser Monsieur Le Maire :

- à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs,
- à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération n° 2015/413 en date du 26 novembre 2015 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 avril 2017,

PREND ACTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Du rapport d'information relatif au projet de réalisation d'un ANTIQUARIUM baptistère SAN GHJUVA.

AUTORISE Monsieur Le Maire

à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs ,
à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170418-2017_60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017
Publication : 24/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

